

DÉCLARATION

DE M. L'ÉVÊQUE DE SENEZ,

A MM. LES MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX,

Enſuite de la promulgation de la Conſtitution Civile du Clergé, par eux faite & affichée à la grande porte de l'Egliſe Cathédrale de Sénez, le 7 Novembre 1790.

VOUS pourriez, MESSIEURS, regarder mon ſilence comme un aveu; je ne veux pas vous laiſſer plus long-tems dans l'erreur ou dans le doute ſur mes diſpoſitions; quoiqu'elles puiſſent être préſumées, ma place & mon honneur m'obligent de les manifeſter & de les mettre au plus grand jour; je m'acquitte auſſi envers un peuple qui m'a toujours prévenu de ſes plus touchantes bénédictions, qui me les donne dans ce moment, & dont le vœu me conſole dans mes plus grandes tribulations.

Je n'aurois jamais cru qu'il fût au pouvoir des hommes de ſupprimer un titre de quatorze ſiècles, divin dans ſon origine & dans ſa fin; il ſera toujours en mon pouvoir & de mon devoir de le maintenir & de me qualifier comme tous mes prédéceſſeurs, *Jean-Baptiſte, Evêque de Sénez, par la grace de Dieu.* Je ne renoncerai pas plus au contrat ſpirituel qui me lie à mon Egliſe, & aux obligations qu'il m'impoſe, qu'aux promeſſes de mon baptême; ma langue s'attachera plutôt à mon palais; j'oublierai plutôt ma main droite, que de ceſſer d'être à mon troupeau à la vie & à la mort.

Mais, ſi ma Déclaration eſt un crime, ſi les premières notions de bien & de vertu ſont aujourd'hui effacées, ſi ce qui étoit autrefois révéré eſt devenu mépriſable & odieux, ſi les monumens les plus antiques & les plus reſpectables ſont la proie des nouveaux ſyſtêmes, ſi manquer aux règles les plus ſaintes, aux vœux les plus ſolemnels & aux engagemens les plus ſacrés eſt commandé comme un devoir, ſi la noble franchiſe a fait place à la ſombre terreur, la liberté de la parole à la loi du ſilence, l'élévation de l'ame au joug de la ſervitude, ſi telle eſt la révolution tant préconiſée, ſi ſemblable à ce Roi ſuperbe dont il eſt parlé dans le Prophête Daniel, elle foule aux pieds les Saints du Très-Haut, & croit pouvoir changer les tems & les loix que le Seigneur a établi, *Sanctos altiſſimi conteret, & putabit quod poſſit mutare tempora & leges*, vous ſaurez, Messieurs, que les oracles n'ont pas ceſſé dans Iſraël, qu'un

Evêque ne tourne pas à tout vent de doctrine, & qu'il eſt ferme & immuable dans ſes principes comme la vérité éternelle dont il eſt le Miniſtre.

J'ai déja annoncé dans ma Lettre imprimée à M. l'Evêque de Digne, mes motifs & ma réſolution invariable de ne pas me ſéparer de mes ouailles dont je réponds devant Dieu ; je déclare y perſiſter. J'oublierai toujours mon intérêt perſonnel pour embraſſer & défendre de tout mon pouvoir l'intérêt de mon Diocèſe ; un ſeul Evêché à Digne pour toute la Haute-Provence me paroît directement contraire au bien des peuples, il ne faut que connoître le local & être ſenſible à leurs beſoins ſpirituels ; c'eſt tarir les ſources publiques de l'enſeignement, de la piété & de la charité ; c'eſt éteindre le flambeau de la foi dans ces Contrées pauvres & reculées ; c'eſt leur ôter le ſeul & le plus grand bienfait dont elles jouiſſent de tout tems dans les ſecours & les conſolations de notre ſainte Religion ; c'eſt rappeller au milieu d'elles l'ignorance & la barbarie que la lumière de l'Evangile avoit diſſipé. Père du peuple, je dois veiller & parler pour lui, on ſait aſſez combien il eſt facile de le ſurprendre & de l'égarer.

D'après ces conſidérations, Messieurs, ſans manquer à l'ordre public pour lequel j'ai toujours prêché reſpect & ſoumiſſion, je ſerai fidele à mon poſte & à mes fonctions, je ne donnerai jamais mon conſentement à la ſuppreſſion de mon Siège, ni à celle de mon Chapitre Cathédral ; je ne ſouffrirai aucune atteinte

portée à ma Juriſdiction Epiſcopale ; je réclamerai toujours & ſans ceſſe contre tout uſurpateur, le patrimoine de mon Egliſe & de mes Pauvres, dont la garde & la diſpenſation m'ont été confiées ; placé entre l'apoſtaſie & la perſécution, je ne balancerai pas long-tems, & ſi Dieu veut éprouver les ſiens, le dix-huitième ſiècle aura ſes Martyrs comme le premier.

Signé à l'original, JEAN-BAPTISTE-MARIE SCIPION, Evêque de Sénez.

A Sénez le 8 Novembre 1790.